

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	19 (puis 20, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- votant par procuration	10 (puis 9, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 29 mars 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Brigitte POLLET	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.34/03.24

Objet : Parcelles cadastrées BB 76, BB 85, et BB 124
Situées Le Becquet, rue Boileau,
Cession à la société FONCIER CONSEIL SNC (filiale du groupe NEXITY)
Réalisation d'un nouveau quartier d'habitat

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.34/03.24

Objet : Parcelles cadastrées BB 76, BB 85, et BB 124
Situées Le Becquet, rue Boileau,
Cession à la société FONCIER CONSEIL SNC (filiale du groupe NEXITY)
Réalisation d'un nouveau quartier d'habitat

Monsieur SZALEK rappelle que la Ville de Lillebonne est propriétaire des terrains situés au Becquet, de part et d'autre de la rue Boileau, cadastrés BB 76, BB 85 (*pour partie*), et BB 124, classés en zone AURp du Plan Local d'Urbanisme. Ces terrains en nature de prairie sont libres de toute location et occupation.

Dans le cadre de ses démarches foncières, NEXITY Foncier Conseil a adressé un courrier à la Ville de Lillebonne, en date du 21 juin 2023, pour lui proposer de réaliser un nouveau quartier d'habitat sur lesdits terrains. Lors d'une rencontre le 2 août 2023, NEXITY Foncier Conseil a fait part à la Commune de son souhait de se porter acquéreur de ces terrains et a présenté une première esquisse du futur projet d'aménagement. Puis, la Ville de Lillebonne a rencontré les services de Caux Seine agglo pour vérifier la compatibilité dudit projet avec le Plan Local d'urbanisme et le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

En date du 6 novembre 2023, la Ville de Lillebonne et NEXITY Foncier Conseil ont échangé sur les modalités d'aménagement de ce nouveau quartier. Puis, lors d'une réunion technique, le 31 janvier 2024, les services de la Ville de Lillebonne et NEXITY Foncier Conseil ont examiné divers éléments techniques du projet (*localisation et présence des divers réseaux, réflexions sur les voiries et sur la gestion hydraulique, sur la gestion de la collecte des déchets...*).

Le projet présenté par NEXITY porte sur une surface d'environ 36 977 m², qui intègre les parcelles cadastrées BB n°76 (*d'une surface totale de 10 675 m²*), BB n°85 (*d'une surface de 13 546 m² auxquels il convient de déduire la surface de la réserve incendie*), et BB 124 (*d'une surface totale de 13 002 m²*).

Le prix proposé est de 18 €/m² net vendeur pour la Ville de Lillebonne, soit un montant avant arpentage de 665 586 € net vendeur.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la proposition d'achat formulée par un courrier, en date du 9 février 2024 par NEXITY Foncier Conseil portant sur la réalisation d'un nouveau quartier d'habitat au Becquet, se décomposant de la façon suivante :

- 7 parcelles de terrain à bâtir en accession libre de constructeur d'une surface moyenne comprise entre 250 et 400 m²,
- 17 parcelles de terrain à bâtir en accession libre de constructeur d'une surface moyenne comprise entre 400 et 500 m²,
- 30 parcelles de terrain à bâtir en accession libre de constructeur d'une surface moyenne comprise entre 500 et 600 m²,

Considérant que l'offre NEXITY Foncier Conseil correspond pleinement aux attentes de la Ville de Lillebonne,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.34/03.24

Objet : Parcelles cadastrées BB 76, BB 85, et BB 124
Situées Le Becquet, rue Boileau,
Cession à la société FONCIER CONSEIL SNC (filiale du groupe NEXITY)
Réalisation d'un nouveau quartier d'habitat

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession des parcelles cadastrées BB 76, BB 85 (*pour partie*), et BB 124, pour une surface totale d'environ 36 977 m² (*qui sera confirmée par arpentage*) au prix de 18 €/m² net vendeur au profit de la société FONCIER CONSEIL SNC (*filiale du groupe NEXITY*), et ce afin de permettre la réalisation d'un nouveau quartier d'habitat,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une Promesse Unilatérale de Vente chez Maître GRANDPIERRE, notaire à Lillebonne, 86 Rue Victor Hugo (*dont les frais seront à la charge du groupe NEXITY*) avec la société FONCIER CONSEIL SNC, domiciliée au 63 Avenue Jean Rondeaux-CS 81073-76173 ROUEN Cedex,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant de concrétiser ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Chantal BEAUDOIN.

